

## LES DIFFICULTÉS DU FRANÇAIS DES AFFAIRES

Liana ȘTEFAN

Facultatea de Științe Economice

### 1. Vocabulaire général d'orientation scientifique.

On ne peut accéder à l'étude du français économique sans avoir certaines connaissances de VGOS. Le Vocabulaire général d'orientation scientifique est utilisé dans des spécialités différentes, parfois très éloignées l'une de l'autre : **flux monétaire**, **flux financier**, **flux magnétique**, **flux sanguin**. L'aire d'emploi d'un mot comme *flux* recouvre plusieurs secteurs d'activité. L'initiation au VGOS est une première étape suivie d'une initiation au lexique économique qui comprend :

1) des termes fondamentaux empruntés à la langue commune – termes de fonctionnement (*dépendre de, entraîner, présenter un intérêt, représenter un pourcentage, relatif à, correspondant à, etc.*), termes des mathématiques (*facteur, résultat, volume, somme, quantité, différence, total, constant, variable, moyen, augmenter, diminuer, etc.*) ;

2) des termes communs à l'ensemble des disciplines économiques (*monnaie, coût, marché, capital, investissement, amortissement, revenu, déficit, crédit, consentir un prêt, effectuer un paiement, régler une dette, etc.*) ;

3) des termes d'acception plus technique propres à telle branche plus restreinte (*charge d'un atelier, calcul des tolérances, gestion de l'entreprise, escompte, par itération, etc.*).

Ces termes constituent des séries génériques (*consommer, consommateur, consommation*), thématiques (*prix de revient, prix de vente, prix de concurrence, prix marginal, prix prévisionnel*), antithétiques (*structurel / conjecturel, à l'actif / au passif, remboursement d'une dette / recouvrement d'un prêt, amélioration / détérioration des termes d'échange*).

Le lexique économique général comprend des termes appartenant au vocabulaire usuel, mais aussi des termes spécialisés. On entend de plus en plus souvent des mots comme : *inflation, offre, demande, coût, marché*, ou des syntagmes comme : *économie de marché, taux d'intérêt, mécanisme économique*. Les étudiants roumains les connaissent (souvent sans pouvoir définir leur sens) et ils les reconnaissent facilement dans un texte français. D'autant plus que beaucoup de ces termes ont pénétré en roumain comme néologismes d'origine française. Un terme comme *inflation* n'a plus besoin d'explications. Pour d'autres termes (*offre, demande*) l'appartenance à la même famille lexicale que les verbes (*offrir, demander*) est évidente.

Un mot comme **marché** exige une explication supplémentaire parce qu'en roumain il n'y a qu'un seul terme pour désigner deux réalités différentes : **piață**. Il faut expliquer aux étudiants la différence entre **place** („large espace découvert où aboutissent plusieurs rues dans une agglomération”) et **marché** (“lieu public, en plein air ou couvert, où des commerçants vendent des marchandises”). À partir de cette signification nous devons insister sur les autres définitions du terme : "débouché économique", "ensemble des opérations commerciales, financières, des conditions de vente, d'achat, de commerce", "état de l'offre et de la demande, circuits commerciaux" et "convention de vente". Il en résulte d'autres termes qui ont besoin d'être expliqués et exemplifiés pour éviter les confusions. L'équivalent français de l'expression roumaine **piață de desfacere** est **débouché** („point de vente d'un produit, champ d'exportation" ; exemple : *une industrie qui végète, faute de débouché*) et ce terme appartient au lexique économique général.

Le terme **marché** est employé aussi dans des expressions telles : le *Marché* commun, économie de *marché*, étude de *marché*, *marché* ferme, *marché* financier, *marché* des fournitures, etc. Il faut retenir aussi les syntagmes où ce mot est utilisé avec le sens *d'affaire*, *d'accord* (en roumain **târg**) : conclure / rompre un *marché*, faire un *marché* avantageux, *marché* conclu, etc.

## 2. Le lexique économique

Il est souvent profitable, dans l'enseignement du français économique, de travailler sur les **familles des mots** ; exemples :

*entreprendre – entreprise – entrepreneur,-euse – entrepreneuriat ;*

*produire – produit – producteur – production ;*

*consommer – consommateur,-trice – consommation.*

## 3. L'antonymie

C'est souvent un moyen efficace pour retenir certains termes fréquemment utilisés dans les textes économiques : *augmenter / diminuer*, *la hausse / la baisse*, *l'offre / la demande*, *le consommateur / le producteur*. Pour mieux fixer tous ces mots il faut les faire fonctionner dans des contextes :

*augmenter / diminuer les prix, les charges ; la hausse / la baisse des prix, l'équilibre entre l'offre et la demande, la circulation des marchandises du producteur au consommateur.*

## 4. Les néologismes

Les confusions et les **contaminations lexicales** dues à l'influence de la langue maternelle sont assez fréquentes à cause, surtout, de nombreux néologismes d'origine française qui sont entrés dans le lexique économique roumain (*acreditiv, acont, activ, pasiv, bilanț, bursă, capital, cartel*, etc.). Nous avons rencontrés des constructions telles : *\*des biens de consume* (pour *consommation*), *\*l'offert* (pour *l'offre*), *\*contre coût* (pour *payant*). Il y a la tendance de généraliser le suffixe *-tion*, surtout sa variante *-ation*, sous

l'influence du roumain. On parvient ainsi à des formes telles *\*épuisation*, *\*diminution* ou *\*compression* au lieu de *épuisement*, *diminution* et *compression*.

## 5. Les sigles

Une autre difficulté du lexique économique général est l'emploi fréquent des **sigles** qui, même pour les Français, sont parfois incompréhensibles. Le roumain est moins tenté par la siglaison que le français. Il y a des sigles assez connus tels *S.N.C.F.* (Société Nationale des Chemins de Fer), *C.G.T.* (Confédération Générale du Travail), *C.C.I.* (Chambre de commerce et industrie), *S.A.* (Société anonyme), mais d'autres sont difficile à déchiffrer. Nous avons essayé de les expliquer lorsque nous les avons rencontrés dans les textes de spécialité, mais parfois leur sens nous échappe et les sources pour se renseigner ne sont pas nombreuses. La toile s'est avéré, les derniers temps, un aide important. Voilà quelques exemples de sigles qu'un étudiant en sciences économiques doit connaître :

ANPE : Agence national pour l'emploi

ASSEDIC : Associations pour l'emploi dans l'industrie

CA : Chiffres d'affaires

c/c : Compte courant

cde : Commande

Cie : Compagne

ESSEC : École supérieure des sciences économiques et commerciales

HLM : Habitation à loyer modéré

h.t. Hors taxe

PA : Prix d'achat

PEE : Plan épargne entreprise

RC : Registre du commerce

SMIC : Salaire minimum interprofessionnel de croissance

TVA : Taxe sur la valeur ajoutée.

Parfois, l'ambivalence d'un sigle est source de fautes et de confusions : AR signifie *aller-retour*, mais aussi *accusé de réception*.

## 6. La polysémie

Le français économique s'est développé à partir du français fondamental et aux sens plus anciens de certains mots on a ajouté des sens nouveaux dont on avait besoin pour les référents nouveaux. Ainsi, toute une série de **termes polysémiques** sont utilisés aujourd'hui et provoquent des confusions si leurs significations ne sont pas bien connues. Nous avons rencontré, dans les traductions de nos étudiants, des fautes de sémantique telles :

\**Chiria cuprinde încercăturile de întreținere.* (pour les charges d'entretien);

\**Portofelul pentru piață* (pour le portefeuille de marché);

\**Cereri, oferte de utilizare* (pour demandes, offres d'emploi).

## 7. L'homonymie

À son tour, elle joue de mauvais tours aux étudiants roumains qui confondent, parfois, *acquis* („Savoir acquis, expérience acquise, constituant une sorte de capital") avec *acquit* („Décharge, quittance"), *le banc* („Long siège, avec ou sans dossier, sur lequel plusieurs personnes peuvent s'asseoir à la fois") avec *la banque* ("Établissement où se fait le commerce de banque"), *employer* (verbe) avec *employé* (nom) ou bien *frais* (adjectif : *argent frais*) avec *frais* (nom : *frais fixes*). Et la liste peut continuer.

## 8. Les paronymes

Ils constituent une catégorie lexicale très "généreuse" en ce qui concerne les fautes. Des termes qui évoquent des "souvenirs lexicaux" sont employés d'une façon approximative. Ainsi, *remue-ménage* („Mouvements, déplacements bruyants et désordonnés") n'a rien affaire avec *remue-méninges* (terme créé en français pour l'anglais *brainstorming* : "Technique de groupe destinée à stimuler

l'imagination des participants en vue de leur faire produire le maximum d'idées dans le minimum de temps); *le sourire* ("Action de sourire") avec *la souris* (traduction de l'anglais *mouse* "pièce de l'ordinateur"); *abondamment* (adverbe : "D'une manière abondante, en grande quantité") avec *abondement* (nom : "La participation financière obligatoire de l'employeur au PEE"); *case* ("Compartiment, subdivision") avec *casse* ("Récipient") et avec *caisse* ("Bureau, guichet où se font les paiements, les versements"); *cession* ("Action de céder ("un droit, un bien") avec *section* ("Élément, partie (d'un groupe, d'un ensemble)", *affermer* („Louer, céder par affermage") avec *affermir* („Rendre plus ferme, plus stable, plus solide").

### 9. L'évolution du français des affaires

La vitalité d'une langue dépend de la capacité d'expansion politique, économique, scientifique, technique et culturelle du pays où elle se parle. Le français a été la première langue de communication internationale lorsque la France était le pays le plus peuplé et le plus dynamique d'Europe. En 1784, Rivarol écrivait dans son *Discours sur l'universalité de la langue française* : "Comme accablés sous l'exubérance de l'industrie française... nos voisins, recevant sans cesse des meubles, des étoffes et des modes qui se renouvelaient sans cesse, manquèrent de termes pour les exprimer... on étudia notre langue de tous côtés".

Aujourd'hui, ce sont les Etats-Unis qui étendent sur l'univers entier leur emprise dans les domaines des sciences, des techniques, des arts, des distractions, des modes alimentaires et vestimentaires. La langue anglaise qui s'y pratique, aussi altérée soit-elle aux yeux des puristes, accroît à proportion son influence et sa diffusion.

Cette mondialisation économique et cette uniformisation culturelle ont donc des effets dans le domaine de la langue et notamment du vocabulaire des affaires.

On constate une évolution du sens de certains mots courants, un effet dangereux, car certains mots acquièrent une double acception. De nombreux termes courants, dont le sens ne prêtait pas à équivoque, prennent également

celui de leur cousin anglo-américain, qu'on appelait autrefois un "faux ami" (terme d'une autre langue qui présente une ressemblance avec un mot français, mais qui n'a pas le même sens).

Prenons quelques exemples qu'on rencontre souvent dans la langue des affaires et de l'informatique :

*initier* qui signifie traditionnellement "mettre au courant d'une science, d'un art, d'une profession, etc." est souvent employé maintenant au sens anglais de "commencer, entreprendre", sens qui apparaît en roumain aussi (*a iniția un program*) ;

*finalisé* qui signifie traditionnellement "ce qui a une finalité" est souvent employé maintenant au sens anglais de "terminé, achevé", comme en roumain (*o acțiune finalizată la timp*) ;

*sophistiqué* qui signifie traditionnellement "manquant de naturel, maniéré" est souvent employé maintenant au sens anglais de "perfectionné, complexe" ;

*contrôle* qui signifie traditionnellement "vérification" est souvent employé maintenant au sens anglais de "commande, régulation" ;

*décade* qui signifie traditionnellement "période de dix jours" est souvent employé maintenant au sens anglais de "décennie (période de dix ans)" ;

*propriétaire* qui signifie traditionnellement "titulaire d'un droit de propriété" est souvent employé maintenant au sens anglais de "breveté, exclusif, propre à une marque" ;

*versatile* qui signifie traditionnellement "qui change souvent d'opinion" est souvent employé maintenant au sens anglais de "polyvalent, universel".

Ces acceptions nouvelles provoquent des confusions non seulement de la part des Français, mais aussi de la part des étrangers qui apprennent le français. Malheureusement, les dictionnaires que nous avons ne sont pas très actuels et d'ailleurs ces "déviation" ont besoin d'une certaine période de temps pour devenir des normes. La toile nous offre parfois des solutions ; il faut mentionner le site de l'APFA (Association professionnelle de français des affaires), [www.presse-francophone.org/apfa](http://www.presse-francophone.org/apfa) , qui met à notre disposition toute la terminologie officielle ainsi que de nombreuses propositions de termes faites sous la seule responsabilité de l'association. APFA est une organisation qui a été créée sous le patronage de la Délégation générale à la langue française pour faire connaître et adopter les mots nouveaux rendus nécessaires par l'évolution des techniques dans le domaine des affaires.

Cette association renseigne le grand public et les spécialistes sur l'avalanche de mots nouveaux d'origine anglo-américaine qui s'est abattue sur la langue française. Par snobisme ou par paresse intellectuelle, de nombreux spécialistes français (et roumains aussi !) des différentes sciences et techniques empruntent sans mesure et sans vergogne les mots dont ils ont besoin, ou croient avoir besoin, à la langue internationale qu'est devenue l'anglais utilisé par les non anglophones. Et les commerçants se croient obligés de choisir une appellation d'allure anglaise pour leurs magasins. L'inversion du complément du nom devient la règle et le "Royaume des jouets" a cédé la place à "Jouet land", l'hôtel des Alpes à "Alpes Hôtel", les Emballages de la Durolle à "Durolle Emballages", etc. Les français sont même friands de faux anglicismes (*\*footing, \*parking, \*sponsoring...*).

Le vocabulaire français s'est construit au cours des siècles à partir de celui du latin dialectisé, avec des emprunts successifs et incessants aux langues

gauloise, germanique, arabe, aux langues régionales, aux langues des pays voisins et de ses colonies. Il serait bien ridicule de vouloir le faire vivre maintenant en vase clos et refusant les apports extérieurs. En fait, c'est l'excès et l'outrance de certains emprunts qui sont fâcheux. La situation est pareille en roumain et elle ne peut que provoquer des confusions dans les deux langues.

Le français des affaires (et le roumain aussi) est colonisé par une foule de mots étrangers, on peut même dire par des mots étranges, car un mot d'une langue étrangère sorti de son contexte linguistique perd l'essentiel de sa signification, se trouve dépourvu de toutes les nuances et connotations nécessaires à sa bonne compréhension. Il faut lui laisser le temps de s'acclimater, de se naturaliser.

On assiste ainsi, dans le domaine des affaires et dans d'autres, à un emploi désordonné de mots étrangers ne s'accompagnant pas toujours, dans l'esprit de ceux qui les utilisent, d'une conscience claire de leur signification. Parler français c'est parfois parler flou et penser faux.

L'usage abusif et incessant de nouveaux mots étrangers présente par ailleurs un grave inconvénient : les lecteurs ou auditeurs qui ne les connaissent pas ne peuvent pas en deviner le sens, même de manière approximative, comme ils le font lorsqu'ils rencontrent un mot inhabituel appartenant à leur langue et le comprennent, au moins partiellement, grâce à son étymologie ou sa parenté avec d'autres mots connus.

Il ne suffit pas de déplorer le recours excessif et désordonné à des mots étrangers. Il faut aussi s'assurer que les mots nécessaires existent en français, les faire connaître, en rappeler la signification exacte et, en cas de besoin, proposer des néologismes. Les utilisateurs assimilent aisément les mots nouveaux lorsque ceux-ci sont élaborés en respectant les habitudes de leur langue et lorsqu'on les leur propose assez rapidement.

Dans le domaine de l'informatique, par exemple, les propositions françaises sont arrivées un peu tard pour les Roumains qui avaient déjà adopté la terminologie anglo-américaine. Ainsi, des termes comme *disque dur*, *disque*

*souple, fouineur, page d'accueil, logiciel* ont les correspondants plus ou moins roumains *hard disk, dischetă, hacker, home page* ou *soft*. Dans le domaine économique il y a aussi des termes empruntés de l'anglais :

<b>terme employé en roumain</b>	<b>terme français</b>
factoring	affacturage
back office	arrière-boutique
barter	troc
block buster	produit phare, produit vedtte
box office	cote du succès
boicot	grève des achats
broker	courtier
cash, numerar	comptant
cash and carry	payé-empporté, commerce de gros en libre service
catering	ravitaillement
charter	avion nolisé
dealer	revendeur
design	stylisme
designer	styliste
discont	discompte
leasing	crédit-bail
marketing	mercatique
management (prononcé à l'anglaise)	management (prononcé à la française)

Et la liste peut continuer.

Il est à remarquer en roumain l'orthographe hésitant de ces mots et la commodité de nos linguistes qui ne font pas d'effort pour créer ou adapter la terminologie des affaires de façon que tout le monde la comprenne. Considérer l'enrichissement du vocabulaire économique une responsabilité exclusive des spécialistes du domaine qui empruntent des termes étrangers ou créent des termes étranges (par exemple, *provizioane* pour *provisions*) peut être assez dangereux.

Nous recommandons à nos étudiants de consulter les listes APFA qui proposent aussi des termes de VGOS dans d'autres langues, y compris le roumain.

Les fautes de lexique sont, probablement, les plus dangereuses pour la communication orale ou écrite. Choisir le terme approprié est la tâche la plus difficile pour nos étudiants et c'est pour cela que nous insistons surtout sur l'étude du vocabulaire de spécialité et sur l'emploi des dictionnaires et de toutes les sources qui peuvent donner des renseignements sur le sens des termes.

## Bibliographie

- GALMICHE, M., 1975, - *La sémantique générative*, Larousse, Paris.
- HAGÈGE, CLAUDE, 1985, - *L'homme des paroles*, Fayard, Poitiers.
- HAGÈGE, CLAUDE, 1987, - *Le français et les siècles*, Éditions Odile Jacob, Paris.
- MOLES, A. et al., 1973, - *La communication et les mass media*, Les dictionnaires Marbout Université, Paris.
- OLÉRON, G., 1968, - *Le transfert*, in P. Fraisse, J. Piaget (éd.), *Traité de psychologie expérimentale*, IV, *Apprentissage et mémoire*, PUF, Paris.
- ȘTEFAN, Liana, 2003, - *Le français des affaires sans peur et sans reproche*, Editura Mirton, Timișoara.
- ȚENCHEA, MARIA, 1999, - *Études contrastives (Français-Roumain)*, Editura Hestia, Timișoara.
- VIVIEN, GEORGES, ARNÉ, VÉRONIQUE, 1992, *Le parfait secrétaire. Guide de correspondance commerciale et administrative*, Larousse, Paris.

## Dictionnaires

- \* \*, 1997, - *Dictionnaire encyclopédique de la langue française, le Maxidico*, Éditions de la Connaissance, Paris.
- BESCHERELLE, 1990, - *La grammaire française pour tous. Dictionnaire de la grammaire française e 27 chapitres. Index des difficultés grammaticales*, Hatier, Paris.
- BREMOND, J., GÉLÉDAN, A., 1990, - *Dictionnaire économique et social*, Hatier, Paris.
- DIPȘE, MARIA, 2001, - *Dicționar pentru afaceri român-francez. Dictionnaire des affaires français-roumain*, Mayon, București.
- MARTINET, ALAIN-Ch., SILEM, AHMED, 1989, - *Lexique de gestion*, Dalloz, Paris.
- MIHALCIUC, MARIA et al., 1995, *Dicționar poliglot explicativ. Termeni uzuali în economia de piață*, Editura Enciclopedică, București.
- ROBERT, PAUL, 2002, *Le Petit Robert. Dictionnaire alphabétique & analogique de la langue française*, S.N.L., Paris.
- SAVIN, CRISTINE-ANCA, SAVIN, VASILE, 2001, *Dicționar francez-român administrativ, comercial, economic, financiar-bancar, juridic*, Editura Dacia, Cluj-Napoca.